

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES****Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze septembre, à 18 heures 30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Danielle MAILLARD, Maire de la Commune.

PRESENTS :

- Danielle MAILLARD,
- Marilyne MORIN,
- Samuel CHARA,
- Coralie CONCHAUDRON,
- Jean-Philippe CONCHAUDRON.

ABSENTS EXCUSES :

- Laetitia GAUGUIN, donne pouvoir à Marilyne MORIN,
- Jean-François COURTY, donne pouvoir à Coralie CONCHAUDRON,
- Julie CODRON, donne pouvoir à Danielle MAILLARD.

ABSENT :

Gérard PERROT.

Date de la convocation : 9 septembre 2025

Le nombre de conseillers présents étant de 5, ajouté de 3 pouvoirs, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire interroge le Conseil sur un membre du Conseil qui souhaite être secrétaire de séance. Madame Marilyne MORIN se propose, et est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire, liste les points de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 12 mai 2025,

- 1 Registre des décisions prises par le Maire par délégation,
- 2 Convention d'occupation du domaine public, aide à l'installation,
- 3 Convention financière : remplacement de 3 armoires EP par le SDEY,
- 4 Retrait de la CAA de la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre et transfert de la compétence Eau potable sur le territoire d'Escamps.

Informations diverses

Approbation du procès-verbal du 12 mai 2025 :

Madame le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal du conseil précédent en date du 12 mai 2025. Aucune observation ni modification ne sont demandées.

- **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025.**

1 Registre des décisions prises par le Maire par délégation :

Madame le Maire informe le Conseil sur les décisions qu'elle a prises par délégation du Conseil.

Suite à la délibération du 5 juin 2020 n°2020-06-09, elle liste les décisions prises sur des achats réalisés :

Numéro	Date	Objet	Société	Montant TTC
163	16/05/25	Fournitures administratives	SA BRUNEAU	125.88 €
177	06/06/25	Divers	Mr BRICOLAGE RELAIS	43.15 €
178	06/06/25	Coffret électrique église	CHOMEL HEUR TECH	1 820.40 €
180	06/06/25	Divers	MAZAGRAN SERVICES	62.19 €
213	04/07/25	Fleurs	L'HERBIER	150.00 €
214	04/07/25	Parasol chalet	Mr BRICOLAGE RELAIS	530.90 €
237	18/07/25	Divers	MAZAGRAN SERVICES	47.93 €
262	08/08/25	Fleurs	L'HERBIER	134.00 €
		TOTAL		2 914.45 €

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés les décisions prises par délégation par Madame le Maire pour un montant total de 2 914.45 €.**

2 Convention d'occupation du domaine public, aide à l'installation :

Mme le Maire expose que Mme et Mr DIOT Caroline et Renaud, gérants de la SARL RENALINE 11 rue Pierre de Courtenay 89110 LA FERTÉ LOUPIERE vont installer un distributeur de pains et viennoiserie dont la mise en service est prévue aux alentours du 16 septembre sous le haut-vent de la salle des fêtes.

Mme le Maire explique qu'une convention d'occupation du domaine public est nécessaire et propose que la commune prenne en charge l'électricité, la campagne publicitaire, et verse une aide à l'installation de 6 mois de loyer, soit 350€ HT par mois sur justificatifs.

Il est proposé aux conseillers d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention d'occupation du domaine public avec versement pour un an de l'aide à l'installation

- **Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à l'unanimité des membres présents ou représentés à signer la convention avec la SARL RENALINE et autorise le versement de six mois de location soit 350€ HT par mois sur justificatif.**

3 Convention financière : remplacement de 3 armoires Eclairage Public par le SDEY :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la maintenance préventive diligentée par le SDEY, il a été relevé que 3 armoires d'éclairage public sont endommagées : route de Raloy, route des Poulots et place de la Libération. Une convention financière est proposée pour les travaux de remplacement avec un reste à charge de 1 087.19 € pour le remplacement des 3 armoires.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'accepter la convention financière du SDEY.

- **Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à l'unanimité des membres présents ou représentés à signer la convention financière avec le SDEY pour le remplacement des 3 armoires d'éclairage public.**

4 Retrait de la CAA de la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre et transfert de la compétence Eau potable sur le territoire d'Escamps :

Mme le Maire informe qu'une délibération doit être effectuée pour accepter le retrait de la CAA de la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre et transfert de la compétence Eau potable sur le territoire d'Escamps. Elle confirme qu'une délibération doit être faite à chaque retrait ou ajout.

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés le retrait de la CAA de la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre et transfert de la compétence Eau potable sur le territoire d'Escamps.**

Informations diverses :

a) Contrôle des installations d'assainissement non collectif diligenté par le SPANC :

Une réunion de clôture s'est déroulée le 08 septembre dans les locaux de la FEPP. La régie ANC a réalisé 119 contrôles. Les installations présentant un risque pour la santé des personnes représentent 65%, les installations non conformes 7% et l'absence d'installation 5%. Les comptes-rendus vont être adressés ces jours-ci pour les installations nécessitant réhabilitation, installations non conformes et absence d'installation. Compte tenu de l'enjeu financier les conseillers évoquent la possibilité de se mutualiser. Mme le Maire espère pouvoir obtenir des aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie en collaboration avec la FEPP. Il est conseillé aux habitants concernés de ne pas effectuer de travaux dans l'immédiat. Une réunion publique sera organisée.

b) Photovoltaïque sur la toiture de la salle des fêtes :

Les travaux de pose des panneaux commencent le 16 septembre 2025, devant se terminer en fin de semaine ; les travaux de raccordement la semaine prochaine. Pour la mise en route, il faudra attendre le consuel et l'accord d'ENEDIS.

- c) **Les nouvelles poubelles :** sont en cours d'installation par SERVICAT. Pour rappel, les consignes de tri sont à respecter et l'aire du container à verre située route de la Croix Saint Nicolas n'est pas une poubelle...

d) Radar pédagogique route de Raloy :

Compte tenu du montant du devis de réparation, il a été opté pour l'achat d'un radar neuf identique dont le montant sera pris en charge par l'assurance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.

Les Ormes, le 15 septembre 2025

La secrétaire de séance,
Marilyne MORIN

Madame le Maire,
Danielle MAILLARD